

Mise en place piscine hors sol

Par SANTOS67, le 30/07/2020 à 15:53

Bonjour,

Voici ma demande, j 'habite en copropriété et mon voisin du rez de chausée vient d ' apposer une piscine hors sol. La dite piscine fait plus de 10 m2 au sol (4,67 x4,67), d 'une hauteur de 1,20 ml, et aménagée a moins de 3 ml de l 'habitation collective. j 'ai bien compris qu'il n 'avait pas besoin de faire de déclaration de construction à la mairie, par contre doit t 'il signaler cet aménagement à la mairie par le biais du formulaire CERFA n°13703.05 ? Ou ce formulaire ne s 'applique t'il qu' a des résidences privées ?

Piscine tubulaire INTEX ref: 28242NP

Et d'autre part son installation peut t'elle exceder 3 mois ?

Dans I 'attente d'une réponse, et avec mes remerciements anticipées.

Par Visiteur, le 30/07/2020 à 16:03

Bonjour

Effectivement, il apparaît que cette installation nécessite la déclaration que vous citez.

[quote]la surface de votre future piscine dépasse 10m²la hauteur de votre future piscine horssol est supérieure à un mètrevotre future piscine se situe à moins de 3m de la limite de votre terrainvotre future piscine hors-sol restera en place pour une durée supérieure à 3 mois[/quote]